



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4

Numéro de la demande : 2016-4892
Demande : B.2.1 : Nouvelle garantie
B.2.3 : Nouvelle identité des formulants
B.2.4 : Nouveaux pourcentages des formulants
Produit : Rugged Herbicide
Numéro d'homologation : 33055
Principes actifs (p.a.) : 2,4-D (Présent sous forme d'acide)
Numéro de document de l'ARLA : 2866876

Objet de la demande

La présente demande visa à homologuer la préparation commerciale Rugged Herbicide (418 g EA/l) contenant du 2,4-D présent sous forme d'acide en vue de son utilisation sur le blé, l'orge, le seigle, le maïs, les pâturages établis, les parcours naturels, le gazon en plaques, la terre de chaume, les bords de route et les terrains non cultivés et pour la lutte contre la croissance des plantes ligneuses.

Évaluation des propriétés chimiques

Rugged Herbicide se présente sous la forme d'une solution contenant du 2,4-D présent sous forme d'acide à une concentration de 418 g/l. Cette préparation commerciale a une densité de 1,092 g/ml et un pH de 2,73. Les données sur les propriétés chimiques exigées pour Rugged Herbicide ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

Évaluation des risques pour la santé

Rugged Herbicide est considéré comme ayant une légère toxicité aiguë par voie orale chez le rat et une faible toxicité aiguë par voie cutanée et par inhalation chez le rat. Il est considéré comme modérément irritant pour les yeux du lapin et légèrement irritant pour la peau et comme n'étant pas un sensibilisant cutané.

La préparation commerciale Rugged Herbicide destinée à l'épandage sur les céréales de printemps (blé, orge et seigle), les céréales d'hiver (blé d'hiver et seigle d'automne), le maïs de grande culture, le sorgho fourrager, le millet fourrager, les pâturages établis et les parcours naturels, les cultures de graminées pour le fourrage et la production de semences, les arbres fruitiers (pomme, pêche, poire, prune, abricot, cerise douce et cerise aigre), les zones non cultivées et non pâturées et le gazon en plaques ne devrait pas entraîner plus d'exposition professionnelle, non professionnelle ou fortuite possible que les utilisations homologuées du 2,4-D. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est prévu pour les travailleurs qui suivent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

De nouvelles données sur les résidus dans les aliments n'ont pas été présentées pour le 2,4-D (présent sous forme d'acide) à l'appui de l'homologation de la préparation commerciale Rugged Herbicide. Par conséquent, les données sur les résidus examinées précédemment ont été prises en compte dans le contexte de la présente demande.

Les LMR établies pour le 2,4-D dans/sur l'orge, le blé, le seigle, le maïs de grande culture, les fruits à pépins, les fruits à noyaux et les produits comestibles du bétail sont adéquates pour couvrir les résidus prévus résultant de l'homologation de Rugged Herbicide. L'évaluation de l'exposition alimentaire au dossier est également considérée acceptable pour estimer l'exposition alimentaire aux résidus de 2,4-D et aucun risque préoccupant pour la santé n'a été constaté pour les différents segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Évaluation environnementale

Les taux d'épandage de Rugged Herbicide se situent dans la fourchette des taux homologués à l'heure actuelle pour les produits précédents, de sorte que l'utilisation de Rugged Herbicide ne devrait pas entraîner d'augmentation du risque pour l'environnement. L'étiquette comprend des énoncés relatifs à l'atténuation de l'entraînement par le vent.

Évaluation de la valeur

Les données sur la valeur présentées aux fins de l'examen comprenaient des données provenant d'essais sur le terrain réalisés au Canada et aux États-Unis entre 2010 et 2015. L'ensemble des données des essais confirme l'équivalence agronomique entre Rugged Herbicide et les préparations homologuées du 2,4-D Ester ou du 2,4-D Amine. Par conséquent, toutes les utilisations qui figurent sur l'étiquette de Rugged Herbicide sont compatibles. L'homologation de Rugged Herbicide offrirait aux producteurs une autre option pour lutter contre les mauvaises herbes à feuilles larges.

Conclusion

L'ARLA a examiné les renseignements fournis à l'appui de la préparation commerciale Rugged Herbicide. D'après les résultats de cet examen, Rugged Herbicide peut être homologué.

References

- 2671283 2016, DACO 3.1 Product Identification, DACO: 3.1 CBI
- 2671284 2016, DACO 3.2 Formulation Process, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3 CBI
- 2671286 2011, Determination of 2,4-D, Dicamba, and Fluroxypyr by Saponification and HPLC, DACO: 3.4.1 CBI
- 2671287 2010, Product Chemistry Series B, DACO: 3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9,3.7 CBI

2671288 2010, Storage Stability and Corrosion Charactersitics of [CBI removed], DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI

2671289 2016, DACO 3.5.12 Explodability, DACO: 3.5.12 CBI

2671290 2016, DACO 3.5.15_Dielectric Breakdown Voltage, DACO: 3.5.15 CBI

2671291 2016, DACO 3.5.4, DACO: 3.5.4 CBI

2671292 "2016, DACO 3.5.5 Container Material and Description, DACO: 3.5.5 CBI"

2805273 2017, Method Validation of AGH09008 , DACO: 3.4.1 CBI

1563654 1999, Integrated Report for Evaluation of Potential Exposures to Homeowners and Professional Lawn Care Operators Mixing, Loading, and Applying Granular and Liquid Pesticides to Residential Lawns. APPENDIX 4 EXPOSURE OF PROFESSIONAL LAWN CARE WORKERS DURING THE MIXING AND LOADING OF DRY AND LIQUID FORMULATIONS AND THE LIQUID APPLICATION OF TURF PESTICIDES UTILIZING A SURROGATE COMPOUND., DACO: 5.3,5.4

1563664 1999, Integrated Report for Evaluation of Potential Exposures to Homeowners and Professional Lawn Care Operators Mixing, Loading, and Applying Granular and Liquid Pesticides to Residential Lawns. APPENDIX B Field Phase Report for Exposure of Professional Lawn Care Workers During the Mixing and Loading of Dry and Liquid Formulations and the Liquid Application of Turf Pesticides Utilizing a Surrogate Compound., DACO: 5.3,5.4

2671293 2015, Toxicology Summary, DACO: 4.1

2671294 2015, Rugged Herbicide (AGH09008-38.4% 2,4-D ACID) Acute Toxicity Summary, DACO: 4.1

2671295 2010, Acute oral toxicity study (UDP) in rats, DACO: 4.6.1

2671296 2010, Acute dermal toxicity study in rats, DACO: 4.6.2

2671297 2010, Acute inhalation toxicity study in rats, DACO: 4.6.3

2671298 2010, Acute eye irritation study in rabbits, DACO: 4.6.4

2671299 2010, Acute dermal irritation study in Rabbits, DACO: 4.6.5

2671300 20010, Acute sensitization study in guinea pigs, DACO: 4.6.6

2671261 2013, 2,4-D formulation comparisons, DACO: 10.2.3.3(B).

2671262 2013, 2,4-D formulation comparisons, DACO: 10.2.3.3(B).

2671264 2013, Comparison of Rugged to other 2,4-D formulations, DACO: 10.2.3.3(B).

2671265 2013, 2,4-D formulation comparisons, DACO: 10.2.3.3(B).

2671266 2013, 2,4-D formulation comparisons, DACO: 10.2.3.3(B).

2671267 2013, 2,4-D formulation trial, DACO: 10.2.3.3(B).

2671268 2013, 2,4-D formulation comparisons, DACO: 10.2.3.3(B).

2671270 2013, Weed control experiments, DACO: 10.2.3.3(B).

2671271 2013, 2,4-D formulation comparisons, DACO: 10.2.3.3(B).

2671272 2013, 2,4-D formulation comparisons, DACO: 10.2.3.3(B).

2671273 2012, 2, 4-D with adjuvants, DACO: 10.2.3.3(B).

2671278 2015, 1. Comparison of 2,4-D formulations for broadleaf weed control in corn I, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2(A).

2671279 2015, 2. Comparison of 2,4-D formulations for broadleaf weed control in corn II, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2(A).

- 2671280 2015, 3. Comparison of 2,4-D formulations for broadleaf weed control in corn I, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2(A).
- 2671281 2015, 4. Broadleaf weed control in corn with 2,4-D applied post-emergence, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2(A).
- 2671282 2016, 5. Weed control with topramezone plus atrazine plus various adjuvants applied post in RR corn I, DACO: 10.2.3.3(B) and 10.3.2(A).

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.